

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon
ARRÊTÉ DU MAIRE

PAUCV/NUM_24_013

OBJET : Certification des points d'adresses 63 à 83 rue du Perron, côté impair ; Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'arrêté n°SG24_58 du 9 février 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier **les propriétés 63 à 83 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite ;**

ARRÊTE

ARTICLE Premier :

Les numéros de voirie situés au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

63 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO177
65 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 178
73 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 179
75 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 201 et AO 202
77 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 678
79 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 509, AO 510 et 511
81 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 501, AO 696, AO 697 et 503
81 bis rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 497
83 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 496

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

ARTICLE Dernier :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Mise en ligne le : / /

Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins-Pierre-Bénite, le 27 mai 2024

**Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
L'adjoint délégué,**

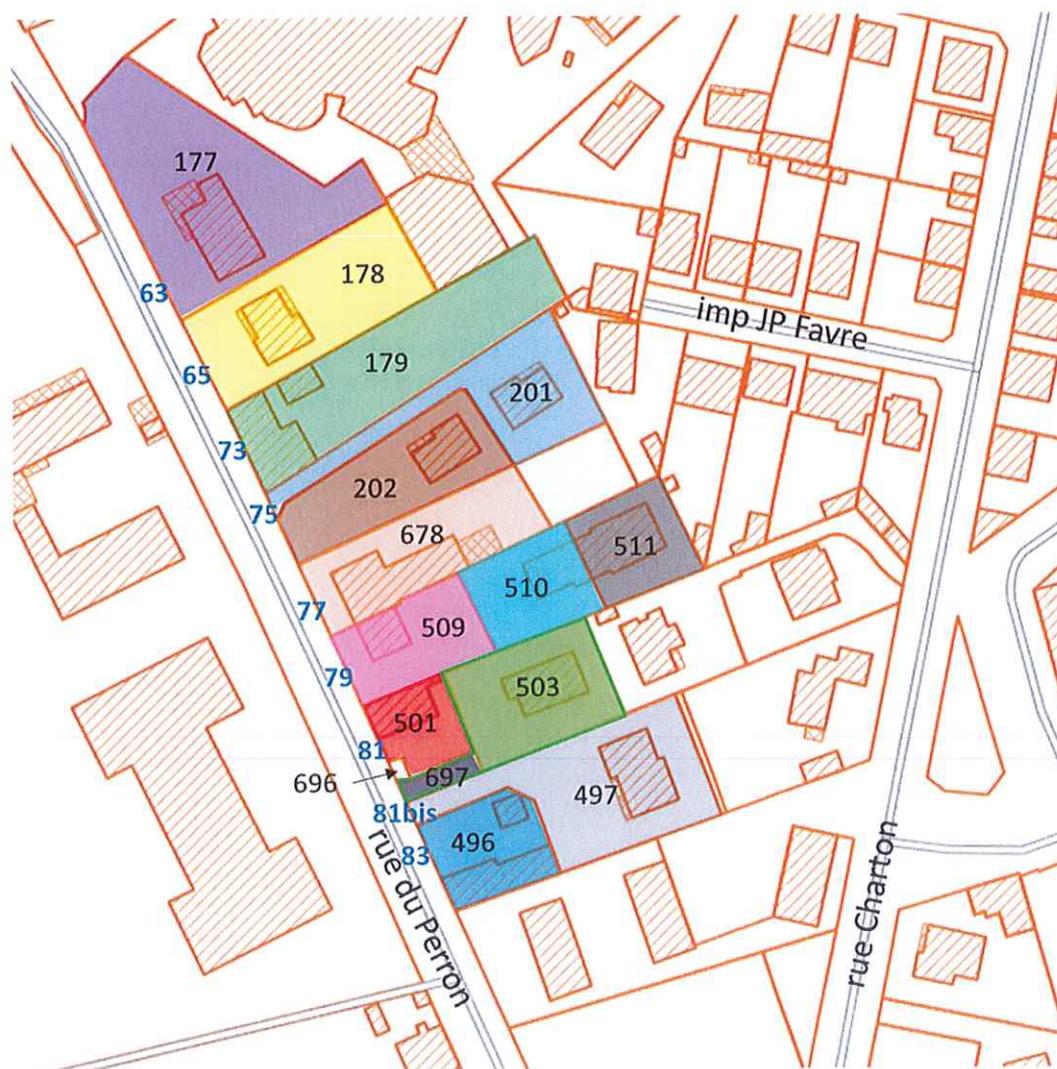
Jean-Louis CLAUDE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ANNEXE

Certification des points d'adresse :
63 au 83 rue du Perron



Les numéros de voirie situés au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :

- 63 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : : AO177
- 65 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 178
- 73 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 179
- 75 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 201 et AO 202
- 77 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 678
- 79 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 509, AO 510 et 511
- 81 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 501, AO 696, AO 697 et 503
- 81 bis rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 497
- 83 rue du Perron, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AO 496